

Rapport d'évaluation

Plan d'action
TONNELLERIE ORION



Février 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise TONNELLERIE ORION dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

ORION			
Date d'adhésion au programme	10/02/2022	Date d'engagement dans le programme	05/06/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	2 ans (2023-2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	20/10/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	06/2023-06/2025
Date de publication du rapport d'évaluation	02/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	8
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	8
III.1.1 Précision du plan d'action.....	8
III.1.2 Complément au plan d'action	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	8
IV. Synthèse des retours du jury	9

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	ZA Le Parc 82170 Canals
Secteurs d'activité	La Tonnellerie Orion, basée au nord de Toulouse, est spécialisée dans la fabrication et la distribution de fûts en chêne à destination des vigneron. Elle distribue ses produits en France et à l'international (Amérique du Nord, Australie, Nouvelle-Zélande, Espagne, Italie). Depuis sa création en 2010, le respect de l'Homme et de l'environnement fait partie de l'ADN de la tonnellerie. Ainsi, Orion s'est engagée en 2020 dans une démarche de Responsabilité Sociétale afin d'intégrer les enjeux RSE du secteur bois et vitivinicole dans leur stratégie d'entreprise.
Chiffre d'affaires	9,42M d'€ de CA en 2024
Nombre d'employés	3 à 5 salariés (2,8 en moyenne sur 2019, 4 en 2024)
Site web de l'entreprise	https://www.tonnellerieorion.com/

I.1 Engagements préexistants

Soucieuse des enjeux environnementaux depuis sa création, la Tonnellerie Orion a pour volonté de formaliser ses engagements et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Depuis 2021, l'entreprise s'est donc engagée à intégrer la RSE dans sa stratégie d'entreprise. Pour ce faire, elle a fait appel à un cabinet de consultants en RSE afin de l'accompagner dans cette démarche. La réalisation d'un état des lieux en entreprise a permis l'élaboration d'un plan d'action qui intègre les différentes dimensions de la RSE. Depuis avril 2023, la Tonnellerie Orion est labellisée "Engagé RSE" niveau confirmé par AFNOR CERTIFICATION.

Pour agir en faveur de la biodiversité, Orion s'approvisionne à hauteur de 85 % en bois auprès de l'ONF afin de garantir une gestion durable des forêts. En effet, l'ONF privilégie les coupes dites de "régénération" qui visent à apporter progressivement de la lumière aux jeunes pousses et permettent à la forêt de se renouveler.

Ensuite, l'ensemble des espaces verts sont entretenus grâce à l'écopâturage avec un partenaire local "Tondobele".

Des actions de réduction d'emballages et de matières premières ont été mises en place (diminution des plastiques et quantité d'acier pour les cercles des barriques).

Mise en place d'un circuit semi-fermé au niveau d'une étape du processus de fabrication dans un but de diviser par 2 la consommation d'eau.

Plantation d'une haie champêtre dans un vignoble.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

Dépendances et impacts :

Amont : La Tonnellerie Orion a une forte dépendance au service d'approvisionnement du fait de l'utilisation de chênes centenaires pour la fabrication de ses fûts. Or elle participe à la raréfaction de cette ressource aussi accélérée par le changement climatique. Il y a l'approvisionnement des cercles en acier et des emballages en général (issus des matières premières et utilisés pour l'emballage des barriques).

In situ : La consommation d'énergie en général.

Aval: L'impact des vignes sur la biodiversité (monoculture, utilisation de produits phytopharmaceutiques...)

Les transports routiers et maritimes surtout aval et à l'étranger ont un impact sur la biodiversité.

Risques et opportunités :

- Risques opérationnels liés aux variations d'approvisionnement en bois (pénuries, hausse des prix) et la production de vins haut de gamme très impactée par les aléas climatiques (gelées tardives, incendies, sécheresse...)

- Risques d'image liés aux controverses possibles sur les chênes centenaires (protection des vieux arbres, rôle culturel, histoire), des emballages (film plastique + carton) et à l'empreinte carbone des transports utilisés

- Opportunités de développer une gamme éco-conçue de barriques et/ou de développer de nouvelles technologies pour augmenter leur durée de vie et/ou développer un marché de location afin de réduire l'utilisation des ressources (surtout du bois mais aussi de l'acier).

Les enjeux prioritaires pour la Tonnellerie Orion :

- La sécurisation de l'approvisionnement en chênes centenaires
- L'empreinte carbone de son activité (surtout celle liée aux transports et à la fabrication des cercles en acier galvanisé)
- La réduction des emballages des barriques
- La protection de la biodiversité dans les forêts, dans les vignes et sur le site de production.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le périmètre concerné par le plan d'action volontaire inclus l'activité de production de la Tonnellerie Orion, les fournisseurs et les clients.		
Durée prévue pour la mise en œuvre	2 ans (2023-2025)		
Nombre d'actions cœur de métier	4	Nombre d'actions complémentaires	2

Actions cœur de métier

- 1. Diminuer les emballages à usage unique des barriques
- 2. Diminuer les déchets issus des matières premières
- 3. Optimiser la consommation en bois au sein de l'atelier de fabrication
- 4. Diminuer les émissions de GES liées aux livraisons des produits finis

Observations

La tonnellerie Orion a défini 6 actions, dont 4 actions cœur de métier. Les actions cœur de métier ciblent notamment la diminution des déchets (liés aux emballages uniques des barriques ou aux matières premières), la baisse de ses émissions de GES ainsi que l'optimisation de sa consommation de bois de chêne nécessaire à la fabrication des barriques, ce qui fait bien le lien avec les enjeux prioritaires identifiés dans son état des lieux.

Actions complémentaires

- 1. Plantation de haies champêtres dans des vignobles sensibles
- 2. Participer à un projet de recherche et/ou de plantation avec l'ONF

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Le dossier de la Tonnellerie Orion est clair et répond globalement aux informations demandées. Certains éléments n'ont pas été précisés dans le dossier, et pourraient ainsi être complétés :

- Détailler le processus d'amélioration continue
- Donner des informations sur la manière dont les parties prenantes ont été impliquées dans la construction du plan d'action
- Spécifier sur quels cadres nationaux, internationaux ou régionaux le plan d'action s'appuie

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	À renforcer	Suffisant	Exemplaire

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Suffisant	À renforcer	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

Le plan d'action de la Tonnellerie Orion permet de mettre en place 6 premières actions, dont 4 actions cœur de métier, pour limiter l'impact de l'entreprise sur trois de ses principaux enjeux : diminution de ses déchets (notamment plastiques), diminution des émissions de GES et optimisation de consommation de chêne pour la fabrication des barriques. Les actions définies par la tonnellerie sont bien objectivées, détaillées et font l'objet d'un suivi formalisé.

L'état des lieux de la tonnellerie est assez complet et précis et permet bien de mettre en avant ses principaux impacts et dépendances. Les actions proposées permettent d'amorcer une démarche de diminution des impacts mais adressent surtout l'enjeu de diminution des déchets (plastiques et industriels). Pour renforcer ce plan d'action, l'entreprise pourrait aller plus loin, notamment dans l'optimisation de sa consommation de bois.

Dans sa mise en œuvre, l'entreprise a bien amorcé un processus de suivi cohérent, impliquant les parties prenantes pertinentes, et a pu finaliser deux premières actions. Toutefois, la situation économique de l'entreprise a pu freiner l'avancement d'une partie du plan d'action.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Afin d'améliorer son plan d'action, l'entreprise est invitée à donner plus de précisions concernant :

- La stratégie d'évaluation et d'amélioration continue du plan d'action
- Les modalités d'implication des parties prenantes internes et/ou externes dans la construction du plan d'action
- L'inscription du plan dans des cadres de référence (internationaux, nationaux ou régionaux)
- L'action numéro 3 permet d'évaluer la quantité de rebuts, mais le suivi ne met pas en avant la part des rebuts réemployés, et la diminution potentiel du volume de rebuts d'une année sur l'autre. Les objectifs et indicateurs de suivi sont donc à revoir.

III.1.2 Complément au plan d'action

- Pour aller plus loin, l'entreprise pourrait intégrer à l'action numéro 3 (ou dans une autre action) un objectif sur la diminution de sa consommation de bois de chêne vierge en essayant d'intégrer pour elle-même du réemploi.
- La tonnellerie pourrait se fixer de nouveaux objectifs dans la lignée des actions déjà réalisées, comme sur son empreinte carbone par exemple, pour poursuivre les efforts déjà amorcés.
- Pour répondre aux enjeux environnementaux liés à l'extraction des matières nécessaires, l'entreprise pourrait proposer des actions permettant de prolonger la durée de vie des fûts (ou des services pour garantir leur seconde vie) et donc de réduire la quantité de matière vierge nécessaire.
- L'entreprise pourrait également mener des actions complémentaires sur les impacts environnementaux des matières premières achetées (ex : 100% de bois de chêne certifié/issu de forêts gérés par l'ONF/respectant un cahier des charges stricte, X% de métaux recyclés pour les pièces de serrage, etc..)

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Préciser comment les parties prenantes ont été impliquées dans la mise en œuvre des actions impliquant notamment des parties prenantes externes (ex : actions de plantation de haies champêtres – comment ont été impliqués les salariés de ces vignobles et leurs différentes parties prenantes ?)
- Préciser les mesures mise en œuvre ou les objectifs ajustés pour les actions qui n'ont pas pu être menées. Par exemple sur l'action 3 il serait pertinent de détailler si la réalisation d'1/3 de l'objectif est tout de même satisfaisant et ce qui pourra être mis en place pour ajuster l'objectif ou l'atteindre.

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a apprécié la démarche de l'entreprise qui a été mise en œuvre dans un contexte économique difficile pour ce secteur d'activité. Le jury encourage l'entreprise à poursuivre son action en ce sens malgré des marges de manœuvre limitées à la fois sur l'approvisionnement en amont et sur la partie aval de son activité.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Une piste d'action pour l'entreprise pourrait être de développer des activités complémentaires en lien avec l'aval de la chaîne de valeur et en particulier la fin de vie des tonneaux : upgrading/upcycling et valorisation pour la production de mobilier.